

## **L'AMC exhorte tous les employeurs à cesser d'exiger des attestations de maladie pendant la crise de la COVID-19**

L'Association médicale canadienne (AMC) se réjouit des efforts déployés par les gouvernements et les responsables de la santé publique pour sensibiliser la population et mettre en œuvre des mesures visant à limiter la propagation de la COVID-19.

Les médecins du Canada tiennent à féliciter les employeurs qui adoptent le télétravail ou qui instaurent l'éloignement social en milieu de travail.

Il importe de souligner que l'AMC demande aux employeurs de cesser d'exiger des attestations de maladie, si ce n'est déjà fait. Les attestations de maladie imposent un fardeau inutile au système de santé à un moment où nous devons consacrer tous nos efforts à relever l'un des plus grands défis de santé publique de notre époque.

L'AMC souhaite rappeler à la population qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation de la COVID-19 en évitant les grands rassemblements et les activités dans des lieux bondés, en adoptant de bonnes pratiques d'hygiène et en respectant les avis aux voyageurs.

*Depuis 1867, l'Association médicale canadienne est le porte-parole national de la profession médicale au Canada. Nous travaillons avec les médecins en exercice, les médecins résidents et les étudiants en médecine sur des enjeux d'importance pour la profession et la santé de la population canadienne. Nous préconisons des politiques et des programmes qui suscitent des changements significatifs au profit des médecins et de leurs patients.*

-30-

### **Pour organiser une entrevue ou obtenir un supplément d'information :**

Relations avec les médias de l'AMC

[relationsmediatiques@amc.ca](mailto:relationsmediatiques@amc.ca)

613 277-1088